

# PNUD: Somalie

## L'Assemblée générale,

Rappelant les principes de la Charte des Nations unies adoptée par l'Organisation des Nations unies, réaffirmant les droits fondamentaux énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment le droit à l'éducation et à la protection contre l'exploitation économique, soulignant l'importance de la Convention n°182 de l'OIT visant à éliminer les pires formes de travail des enfants, constatant que le travail des enfants demeure répandu dans de nombreux pays en développement en raison de la pauvreté, des conflits armés et du manque d'accès à l'éducation, reconnaissant que ces problématiques sont particulièrement visibles dans certains États fragiles, notamment en Somalie, et soulignant le rôle essentiel du Programme des Nations unies pour le développement dans la réduction de la pauvreté et le renforcement des institutions,

## Clauses :

1. **Encourage** la mise en place de systèmes éducatifs flexibles, incluant des horaires adaptés, afin de permettre aux enfants issus de milieux défavorisés d'accéder à l'éducation tout en tenant compte des contraintes économiques des familles ;
2. **Recommande** la transformation de structures existantes telles que les centres communautaires ou religieux en espaces éducatifs, ainsi que la formation rapide d'enseignants locaux, afin de réduire les coûts d'infrastructure et d'améliorer l'accès à l'éducation ;
3. **Soutient** l'instauration de programmes de repas scolaires gratuits, en coopération avec le Programme alimentaire mondial, afin de réduire la pression économique sur les familles et d'inciter les enfants à fréquenter l'école plutôt qu'à travailler ;
4. **Encourage** les États membres à autoriser, de manière encadrée, un travail léger pour les adolescents, tout en interdisant strictement les travaux dangereux conformément aux normes de l'Organisation internationale du travail ;
5. **Recommande** le développement de programmes de microcrédits et d'aides financières à destination des familles vulnérables, avec le soutien du Programme des Nations unies pour le développement, afin d'augmenter les revenus des adultes et de limiter le recours au travail des enfants ;
6. **Encourage** le développement d'activités économiques locales durables, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'artisanat, afin de renforcer l'autonomie économique des populations ;

7. **Soutient** la mise en place de campagnes de sensibilisation au sein des communautés locales, en collaboration avec les leaders communautaires et religieux, afin de prévenir le travail des enfants et promouvoir l'éducation ;
8. **Recommande** une approche progressive de la mise en place de législations du travail, incluant l'instauration d'un salaire minimum adapté aux réalités économiques locales, afin de garantir des revenus suffisants aux adultes et de réduire la dépendance au travail des enfants ;
9. **Encourage** la communauté internationale à renforcer son soutien technique et financier aux pays en développement confrontés à ces problématiques.

---

(La délégation rappelle que des mesures trop strictes, sans alternatives économiques, peuvent aggraver la situation des familles et pousser le travail des enfants dans l'illégalité.)

## Discours

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués,

Le travail des enfants reste aujourd'hui une réalité dramatique dans de nombreux pays en développement, notamment en Somalie. Alimenté par la pauvreté, les conflits et le manque d'accès à l'éducation, ce phénomène prive des millions d'enfants de leurs droits fondamentaux, pourtant garantis par la Convention relative aux droits de l'enfant.

La délégation souligne que la lutte contre le travail des enfants ne peut être efficace sans s'attaquer à ses causes profondes. Interdire ne suffit pas : il faut proposer des alternatives concrètes.

C'est pourquoi nous mettons l'accent sur des solutions réalistes et progressives, telles que le développement de l'éducation accessible, la mise en place de programmes alimentaires scolaires avec le Programme alimentaire mondial, ainsi que le soutien économique aux familles grâce au Programme des Nations unies pour le développement.

Notre objectif est clair : permettre aux enfants d'aller à l'école plutôt que de travailler, tout en garantissant aux familles des conditions de vie dignes.

La délégation appelle ainsi à une coopération internationale renforcée afin de construire des solutions durables et adaptées aux réalités locales.

Je vous remercie.

Illustrations :

Environ **40 % des enfants** travaillent. Dans les zones rurales : jusqu'à **60 %** dans l'agriculture. Près d'un enfant sur deux est contraint de travailler en Somalie.

Environ **3 millions d'enfants** ne vont pas à l'école

Taux de scolarisation :

**50 % des garçons**

**36 % des filles**

Seulement **16 % des filles** vont au secondaire, moins d'une fille sur cinq accède à l'enseignement secondaire.

45 % des filles mariées avant 18 ans

8 % avant 15 ans

Environ **5 000 enfants** impliqués dans des groupes armés